

LO PUBLIAIRE

Sant Bauzelenc



EDITORIAL

Finies, les vacances. L'été a été chaud. Les arbres fruitiers, les fleurs, et aussi les habitants en ont

souffert. Mais c'est un peu l'habitude dans notre région, et les touristes ou vacanciers qui viennent de zones plus nuageuses ne s'en plaignent pas, bien au contraire. L'automne, par contre, est, ici, une saison particulièrement agréable. Soleil et fraîcheur ne sont plus ennemis. La nature et les hommes respirent mieux. C'est l'époque d'une activité caractéristique : les vendanges. Cette année, du moins au moment où s'écrit ce texte, elles s'annoncent bonnes. Tant mieux mais pourvu que le temps, qui change souvent à cette époque, ne remette pas tout en question! . Le travail a repris, pour les grands et aussi pour les petits. Un nouveau cycle commence. Pour le Publiaire aussi qui a à roder son équipe nouvelle. Comme la Municipalité d'ailleurs et à peu près en même temps. Il faudra voir comment réaliser des relations plus efficaces entre les deux pour un meilleur service de St-Bauzille tout en sauvegardant l'indépendance de l'un et de l'autre. Et souhaitons que des St-Bauzillois s'expriment de plus en plus nombreux dans nos colonnes sur la base du respect mutuel, d'une discrétion élémentaire et du désir de mieux se connaître et se comprendre.

Jean SUZANNE

Mise au point

Un des problèmes qui se sont souvent posés à l'équipe du Publiaire, c'est "quel genre d'article doit-on publier ?"

Compte tenu que nous voulons intéresser tous les habitants de St-Bauzille, voire des deux communes qui lui sont les plus proches Montoulieu et Agonès, mais aussi rester dans la limite de notre petite région afin de ne pas faire double emploi avec la grande presse ou les publications du type du "Pelon", notre grand frère. Pas de problème pour les articles traitant du passé ou des activités actuelles de St-Bauzille et de ses environs proches. Certains articles peuvent également traiter des rapports de notre réalité locale, passée ou présente, avec un contexte plus large géographique, historique, économique, etc... On peut envisager également de diffuser certaines informations, même de caractère général, si on estime qu'elles peuvent être utiles à nos lecteurs qui peuvent ne pas les avoir reçues par d'autres sources. Cela nous est arrivé, par exemple dans le domaine médical, juridique, touristique, etc... Mais alors, pour garder le caractère local du "Publiaire", l'information doit être précise et courte. Tel est le type de réflexion à laquelle l'équipe du Publiaire s'est livrée lors de sa réunion du 10 août 95 et qui vient compléter nos résolutions antérieures de refuser toute proposition de caractère polémique personnelle. Nous continuons donc de faire appel à tous les écrivains volontaires, tout en leur demandant de ne pas nous proposer des articles copieux sur des sujets généraux qui n'auraient

S O M M A I R E	Editorial	2
	Le texte de Jeannou	3
	Un parc ouvert	3
	LEO MALET suite...	4
	Un livre pour St Bauzille	5
	La poste de St Bauzille	6-7
	Le bon air de St Bauzille	7
	L'étoile sportive	7
	Des paillette plein les yeux	8
	Du mûrier a la soie	9-11
	Carnet de santé après 70 ans	12
	Un livre ... Un jour	12-13
	Courrier	13
	Nouvelle municipale	14-17
	A votre santé	15
	Sécurité sur le chemin neuf	18
Etat civil	19	
Permanence médicale 4ème tri.	19	
Suite du testament	20	
Sacré jardin !	20	

pas de rapport direct avec notre spécificité. Bien sûr, nous essaierons d'observer nous-mêmes les premiers cette règle que nous vous proposons et remercions d'avance pour leur compréhension, ceux d'entre vous qui pourraient se voir refusé tel ou tel article pour les raisons ci-dessus évoquées.

Le Publiaire

L e t t e r e d e J e a n n o u

C'était un après-midi du mois d'août, entre sieste et pétanque.

Mon ami Jeannou vint me rendre visite. J'étais occupé à rédiger un article sur "les orpailleurs de Saint-Bauzille" qui devrait paraître dans un prochain numéro du Publiaire. Et le dialogue s'engagea.

Alors, Christian, qu'est-ce que tu fais ?

- J'écris un article sur les chercheurs d'or.

C'est bien ?

- Tu vas voir, je vais t'en lire une partie.

Pendant la lecture, je le sentais intéressé et préoccupé.

Tout cela t'a plu ?

- *Ce que tu as écrit sur ton père, c'est très bien, mais...*

Mais quoi ?

- *Mais... moi aussi je voudrais écrire dans le Publiaire.*

Il y a longtemps que tu as cette envie ?

- *Depuis... tout le temps !*

Alors il faut écrire, tout le monde peut écrire dans le Publiaire.

- *Je ne suis pas comme tout le monde !*

- Tout le monde, c'est tout le monde. Même si l'on est différent.

- *Bon alors je vais te dire ce qu'il faut écrire.*

Et sous sa dictée, j'écrivais :

"Je m'appelle Jean Rouvière, je me présente mais tout le monde me connaît : je suis Jeannou. Je veux parler de ma vie.

D'abord du club des Biscan pas.

Au club, c'est bien. on fait de beaux voyages. Au début c'étaient Simone et Roger Cancel qui s'occupaient de moi. Maintenant, c'est Amour et Louis Bourgade et aussi Jeanne et Marcel Verdié. Je leur dis merci. Je ne veux pas que le club meure. On a besoin d'avoir un peu plus de monde. Surtout des gens qui chantent : des chanteurs et des chanteuses.

Après, je voudrais parler de mon travail. Chaque dimanche, en été, je vais aider mon beau-frère Robert. Ensuite, je nettoie le pétrin et la diviseuse. En plus, je fais les plaques et je balaie. On s'entend bien avec Mickaël. La tante Nini prend son gâteau pour le dimanche. Elle est gentille, c'est elle qui fait mes reprises de couture. On a la visite de Marcel

Verdié et de sa fille Monique. Et, des fois, mes nièces viennent à la boulangerie avec Pauline et Marie. Et puis, je prends mon journal, mon déjeuner et je m'en vais sans oublier de dire bonjour à Mélanie. Elle me dit : "Alors tu montes ?" Je lui dis : "Oui." Tout ça me change de la semaine quand je m'occupe au jardin du frangin avec le "roi de la salade". Pour finir, je voudrais dire que le clocher marche bien."

Jean

A la fin, il était satisfait et me dit : *"si ça leur plaît, ils le mettront."*

Il venait de me livrer en toute sincérité ses préoccupations : son besoin d'être avec les autres et son désir de communiquer. Enfin l'intérêt qu'il éprouve pour le temps (lui qui connaît par coeur tous les jours de tous les saints du calendrier) se traduisait par sa satisfaction d'entendre les heures sonner correctement au clocher de l'église.

*Jeudi 18 août
Christian Tricou*

U n p a r c o u v e r t . . .

Au terme d'une longue maladie, Monsieur Jacques de Rodez Bénavent vient de rendre son âme à Dieu. Ses obsèques ont été fort discrètes et plus d'un de nous regrette de n'avoir pu l'accompagner à sa dernière demeure ce jour-là.

C'est, pour nous qui l'avons bien connu, l'occasion de se souvenir qu'il ouvrait le Parc de son château de St-Bauzille, comme ses parents Monsieur et Madame Hugues de Rodez Bénavent avaient commencé à le faire dès 1938, pour les kermesses de l'Ecole Saint-Baudille, ou les photos traditionnelles familiales prises sur les marches du perron lors des mariages, ou les séances théâtrales du groupe artistique paroissial.

Nous nous souvenons par exemple de la venue ici de Jacques Brel, ou des bals avec des orchestres réputés comme celui d'Edouard DULEU ou de MALBURET. Ces soirs-là, le Parc était illuminé, éclairant les grands arbres, les buis artistiquement taillés où les amoureux trouvaient gentiment refuge...

Il y avait aussi des repas champêtres, agrémentés de joyeuses chansons, où chacun avait apporté sa part de préparation.

La gestion de ces manifestations se faisait dans le salon, en haut du perron, sorte d'Olympe bon enfant que chacun était heureux de voir de plus près. C'était un moment très amical.

En 1953, succédant à son Père,

Jacques était devenu le Président du Foyer de l'Enfance, manifestant son intérêt pour la famille et les enfants ainsi que le goût de maintenir ce que les anciens avaient fondé avant lui. Depuis quelque temps la maladie ne lui permettait plus d'exercer ces fonctions.

Jacques repose maintenant en paix, près de nous, au milieu de tous ceux dont la mémoire nous est chère. Son souvenir associé à celui de ses parents restera pour nous lié à tout ce qui a marqué ou marquera la vie de notre village.

*Louis OLIVIER
Bruno GRANIER.*

"LEO MALET et ses racines St. Bauzilloises" (*) ... suite par Daniel AUBIN :

(*) **Tel était le titre d'un article paru en Avril 1992 dans "Lo Publiaire - Sant Bauzelenc" sous la plume de Josette THEROND ... et dont voici un extrait ...**

"... Par curiosité, j'ai fait quelques recherches. Quel écrivain prolifique ! A la bibliothèque de Montpellier, j'ai retrouvé son oeuvre en plusieurs tomes ; dans le premier, une chronologie de sa vie jusqu'en 1985.

En résumé, Jean MALET, est né le 7 Mars 1909 à Montpellier, faubourg Celleneuve (rue du Bassin), de :

- Gaston MALET, né le 30 décembre 1890 à St.Bauzille de Putois (employé de commerce), et de

- Louise REFREGER, née le 3 juillet 1890 à Montpellier (couturière).

Parents décédés par suite de tuberculose : il sera élevé par son

grand-père, Omer REFREGER, et sa Grand-mère.

Avec Mr. Pierre AUBIN, passionné par les archives locales (adjoint au Maire), nous avons retrouvé sur les registres .

- le père Gaston MALET, et les aïeux :

- Léon MALET, né le 17 avril 1864 à St.Bauzille (gantier), marié à Irma Joséphine ROUQUETTE (sans profession), - François MALET, né le 29 décembre 1825 à St.Bauzille (gantier), marié à Marie FANGOUS (sans profession),

- Antoine MALET, né en 1786 à St.Bauzille (fabricant de bas), marié à Elisabeth RICOME.

Encore quelques indications sur Léo MALET. Après 1925, à Montpellier, puis à Paris, il a fait un tas de petits boulots, tout en écrivant des nouvelles. Il a traîné dans plusieurs villes : Lyon, Mâcon, Valence ... ce qui l'a aidé à écrire des romans policiers, des

nouvelles, des enquêtes, et les (un par arrondissement).

C'est un anarchiste, passionné par le Surréalisme, ami d'André BRETON. Il a été engagé politiquement et même détenu.

Sa vie est très mouvementée : chansonnier, poète ... Il a écrit sous plusieurs pseudonymes : Franck Harding, Léo Latimer, Omer Refreger (son grand-père maternel). Il a créé des personnages de séries de roman : Nestor Burma, le détective, Johnny Métal (anagramme de Malet), le journaliste américain. Certaines nouvelles sont adaptées en bandes dessinées, d'autres en film.

Nous n avons pas fini d'entendre parler de lui mais se souvient-il, lui, de St.Bauzille de Putois, le berceau de ses ancêtres ? "

(Josette THEROND - 1992)

Dans le cadre de l'ouvrage que je m'appête à faire éditer, sur Saint-Bauzille de Putois, et dont il sera parlé par ailleurs, j'avais tenté d'aller au delà des recherches de Josette Thérond et de mon frère Pierre Aubin.

J'ai "joué" le détective (comme Guy Marchand, qui interprète Nestor Burma à la télé !!!).

D'abord, j'ai cherché, et trouvé des éléments de plus, pour des racines encore plus profondes de Léo MALET (Jean Léon) : Son père:

Jean Marie Gaston MALET, né à St.Bauzille le 30.12.1890, s'était marié le 6.6.1910 avec Louise Nathalie REFREGER. Fils de Albert Léon MALET, né à St.Bauzille le 17.4.1864 - marié avec Irma Marie Joséphine ROUQUETTE. Celui-ci est le fils de François MALET, né à St.Bauzille 29.12.1825 - marié à Marie FANGOUS. Lequel est le fils de :

Jean Antoine MALET, né à St.Bauzille en 1786, marié le 15.2.1808 avec Marie Elisabeth RICOME née en 1789. Et lui, fils de:

Jean MALET - né à St.Bauzille en 1740 - marié avec Marianne VALDEIRON - née en 1755.

Ensuite, j'ai cherché, et retrouvé Léo Malet. Je lui ai écrit. etc... etc...

Léo MALET, venant tout juste de passer ses 86 ans, m'a répondu, le 27 mars dernier

(Daniel AUBIN - 1995)

Cher Monsieur AUBIN,

Je vous remercie d'avoir déterré (restons dans le roman policier) mes racines Saint-Bauzilloises.

J'ai appris avec plaisir qu'un de mes ancêtres était fabricant de bas.

Voilà ce qui expliquerait mon goût prononcé pour la lingerie féminine (porte-jarretelles, etc ..), ce qui constitue le fétichisme moyen.

Un autre aïeul était spécialisé dans les gants. Les gants ! Vous ne voyez pas ? Pour ne pas laisser d'empreintes, voyons !

Merci pour toutes ces découvertes, et ... salut à St Bauzille de Putois et ses sympathiques habitants.

Léo MALET

Connaissez vous Saint-Bauzille de Putois ? Bientôt un livre...

Que vous soyez Saint-Bauzillois(e), ou non, résident (e), ou non, vous vous êtes sûrement déjà posé des questions concernant ce village. Mon frère Daniel et moi nous sommes intéressés à Saint-Bauzille : nous avons " fouiné " dans son passé.

Je n'ignore pas que d'autres l'ont fait, et le font encore. Malheureusement, il semblerait qu'ils ne veulent, ou ne peuvent, nous faire partager leurs découvertes.

Quant à nous, nous avons décidé de vous faire profiter de notre travail en publiant le résultat de nos recherches. Il en résultera un ouvrage de près de 200 pages.

Ce livre sera abondamment illustré par environ 300 images (des dessins de Jean SUZANNE, plus de 100 cartes postales anciennes, des documents d'archives, des photographies modernes...).

Voilà quelques mois que ce livre est prêt à être édité. Nous avons tardé: plus on cherche, plus on trouve, et plus on a l'envie d'en rajouter. Mais, vient le temps de s'arrêter. L'histoire, même d'un village, est trop dense.

Dans ce livre, outre les nombreuses illustrations, vous pourrez trouver des réponses à beaucoup de questions sur le village, des anecdotes, des faits divers (du XV° siècle à nos jours), et des sujets plus largement développés (histoires de l'église, du Pont suspendu, des Grottes des Demoiselles ...)

Y figurera aussi la reproduction exacte des armes de St.Bauzille de Putois, provenant de l'Armorial de Ch. d'Hozier

(1 700), que nous avons été rechercher à la Bibliothèque Nationale de France à Paris.

.Les principaux chapitres de l'ouvrage :

- Préface et introduction (les orpailleurs, les drailles, les crues, Léo MALET et ses racines ...
- Du nom de Saint-Bauzille de Putois (Etymologie)
- St. Bauzille à travers les âges (survol d'un millénaire d'histoire)
- Les alentours (St.Mécisse, le hameau de La Coste, l'Aiguille...)
- La vie au village (les cafés, les boules, les autobus, l'électrification...)
- Les industries (les filatures, les distilleries ...)
- Les histoires détaillées de l'Eglise, du Temple, du Pont Suspendu, des Grottes des Demoiselles ...
- Le Château, et la famille de Rodez
- La Poste, et l'histoire des marques postales (reproduites) de St.Bauzille.
- des faits divers du XIX° siècle, et une chronologie de faits de 1567 à 1995.
- et, en annexe, liste des Maires et Curés de St. Bauzille ; des Préfets et Evêques de l'Hérault...

Quelques questions, dont vous trouverez les réponses dans ce livre:

- *Quel Maire de St. Bauzille fut en poste 20 années consécutives ?*
 - *Quel était l'emplacement d'origine de la " Croix de Mission " (Le Christ) ?*
 - *Où se trouvait exactement le Temple protestant de St.Bauzille ?*
 - *Quand fut construite l'Eglise actuelle ?*
 - *Quand eut lieu l'électrification du village ?*
 - *Quels événements (liés) eurent lieu les 16 janvier 1865 et le 9 octobre 1907*
- Vous connaissez les réponses ? Alors, bravo, vous connaissez bien Saint-Bauzille de Putois.*

“ MEMOIRE et IMAGES de St. BAUZILLE DE PUTOIS “

... voudrait donc enfin naître. Le projet est prêt depuis plusieurs mois, mais la " conjoncture " a fait qu'il a été retardé car son édition reste onéreuse, et, malgré certaines aides promises, notamment par: - la Charte de la Haute Vallée de l'Hérault, et - l'O.D.A.C. (Office Départemental de l'Action Culturelle au Conseil Général de l'Hérault),

La solution devra passer par une vente par souscription préalable.

Qu'est-ce à dire ? Un souscripteur s'engage à acheter un exemplaire 150 f. (au lieu de 200 f. - prix de vente après parution). Il recevra son exemplaire en priorité, et, si le projet ne pouvait aboutir, il serait totalement remboursé (les fonds étant déposés sur un compte bloqué à cet effet).

Nous lancerons très prochainement cette souscription lors d'une exposition, chez " **ARTS et CREATIONS** ", route des Grottes à St.Bauzille, où, du 16 octobre au 15 novembre, vous pourrez découvrir la maquette de l'ouvrage, ainsi que

de nombreuses reproductions de cartes postales anciennes.

Sur place, vous pourrez souscrire, bien sûr, mais aussi acheter, ou commander certaines reproductions, et aussi

participer à un petit concours (questions sur St.Bauzille), vous permettant de gagner : des reproductions, et autres...

Pierre AUBIN

La POSTE de St.Bauzille de Putois (par Daniel AUBIN)

Préambule :

Louis XI établit, lors du siège de Namur (1464), des relais pour ses dépêches et son propre service. En 1576, Henri III en rendit l'usage public. Les messageries ne s'établirent véritablement qu'en 1597, sous Henri IV.

Les "Postes aux lettres" mises en place au début du XVII^e, venaient en complément des "Postes aux chevaux", avec leurs relais de diligences. La première taxe des lettres date de 1627. En 1630, furent institués les Maîtres de Poste et les Courriers.

Suite aux conflits entre Maîtres de Postes et Courriers, Colbert, en 1720, dresse un "Règlement pour les postes".

A l'époque, les gens vivent, évoluent, se reproduisent (... eh oui !), dans un périmètre assez restreint. Ils écrivent peu. L'écriture n'est vraiment utilisée que par une certaine élite : la plupart des lettres sont émises par les "grands", les Administrations, les Notaires ...

Fin XVIII^e, début XIX^e, l'industrialisation, notamment, va augmenter de façon très importante les besoins de communication et de transmission.

Ainsi naîtront les bureaux de Poste (Bureaux de Recettes et Bureaux de Distribution), et le Timbre naîtra en 1849.

Viendront ensuite: le Télégraphe (milieu du XIX^e), puis le Téléphone (fin du XIX^e)

Le Bureau de Poste de St.Bauzille de Putois

Dès 1830, le Conseil Municipal se préoccupe du "Service de Poste aux Lettres".

Il existait déjà un service de poste aux chevaux: le relais des diligences se trouvait dans la Grand'rue (en allant vers ...). Vous savez où n'est-ce pas ? : à droite, côté Hérault, entre la rue du Temple et le Plan Combet.

- 11.12.1834, le Préfet écrit au Maire :

"L'administration des postes se propose d'établir incessamment le service journalier des Postes..."

(Ce qui veut dire le passage chaque jour - et non tous les 2 jours - du facteur de Ganges).

Ensuite, ce sera très long :

- 19.06.1840 Le Préfet : votre demande va être examinée avec soin...

- 11.10.1837 Le Ministre : St. Bauzille est trop près de Ganges.

- 30.06.1837 Relance du Maire.

- 22.07.1841 Le Préfet: je fais suivre votre nouvelle demande, mais je crains le manque de crédit des Finances...

- 19.10.1843 Espoir. Candidatures

pour la direction du bureau de Poste. Celle du Sieur Martin, est incompatible car il est secrétaire de Mairie. Celle du Sieur Salomon pourrait être retenue.

- 0.08.1844 Nouvelle demande du Maire.

- 19.09. 1846 Encore une demande pour un bureau de distribution à St. Bauzille.

- 06.02.1847 Le Ministre des Postes : les limites des crédits ne m'ont pas encore permis de

- 07.06.1847 Relance du Maire.

- 25.07.1848 Le Préfet relance le Ministre des Postes

- 10.02.1849 Nouvelle demande du Conseil Municipal (ci-contre)

1849 : UN BUREAU "DE DISTRIBUTION" est créé à Saint-Bauzille de Putois.

Les désirs des St. Bauzillois ne s'arrêtent pas là.

Dès 1852, ils émettent le voeu que ce bureau de distribution soit érigé en Direction de Postes.

Comme précédemment, les discussions vont encore durer, mais ... passons ...

En 1871, pétition de près de 198 habitants au Ministre des Postes.

Extrait de la délibération du Conseil Municipal du 10 février 1849:

Le service de dépêches qui se fait de Ganges à Montpellier traverse le village de St Bauzille sans y déposer celles de notre commune. Ainsi par exemple une lettre écrite de Montpellier passe à quatre heures du soir à St Bauzille, elle est déposée au bureau de Ganges. Le lendemain le facteur rural part de St Bauzille aller chercher le courrier. . Quand le facteur dessert uniquement la commune de St Bauzille, il est de retour de dix à onze heures dans la belle saison, et à midi seulement en hiver. Quand il dessert les communes de la Roque, Beaucels, Moules, Montoulieu et St Bauzille, ce qui arrive tous les deux jours, nous n'avons nos lettres que vers les quatre heures du soir, de sorte que nous recevons nos dépêches vingt quatre heures après le passage du courrier dans notre village...

C'est finalement, comme d'ailleurs pour tous les autres bureaux de distribution, que la transformation sera entérinée, et

UN BUREAU DE RECETTE DE POSTES sera définitivement établi, à St.Bauzille de Putois, le 1 janvier 1874.

De 1834 (premières demandes), à 1874 (bureau recettes) on aura vu passer :- 8 Maires,- 16 Préfets,- divers régimes royauté, république, empire, ... Est-ce l'explication des lenteurs ?.

Le premier bureau de 1849, était implanté dans la Grand'Rue, côté

Sud de St. Bauzille, non loin de la rue du Temple

En 1910, les Postes décident de son déplacement, les locaux devenant vétustes et mal adaptés.

La Poste prend à bail à compter de juillet un immeuble de Mr. Issert, au nord du Village (toujours dans la Grand'Rue, mais, vers Ganges, non loin de la filature Bertrand).

Pétition de 192 habitants, contre ce transfert. Mais, les Postes maintiendront leur position : le bureau sera déplacé.

Enfin, en 1982, les bureaux, avec la Mairie seront transférés dans des locaux plus récents et mieux adaptés, sur l'Avenue de Montpellier

à Ganges (où ils sont toujours actuellement)..

Daniel AUBIN (0811995)

(il n'existe pas, à ma connaissance, de carte postale ancienne de St Bauzille de Putois représentant le bureau de postes, ou un facteur. Si un lecteur pouvait me fournir une reproduction photographique d'époque, je lui en serais très reconnaissant. (A adresser au journal qui fera suivre).



Le bon air frais de St Bauzille...

Quelle est donc cette odeur qui vient chatouiller désagréablement mes narines alors que je savoure sur ma terrasse le bon air frais de St Bauzille?

C'est ma belle soeur qui fait cramer son repas.

Le lendemain, Encore ! Louis va drôlement rouspéter.

Les jours suivants je dois me rendre à l'évidence, à une si bonne cuisinière ça n'arrive pas tous les jours. Cette odeur nauséabonde vient de plus loin.

Eurêka! J'ai compris cette odeur vient de la décharge que je croyais pourtant désaffectée. Je dois en prendre mon parti et fermer mes volets le soir afin de dormir en toute quiétude. C'est vraiment dommage alors que par ailleurs il fait bon vivre à St Bauzille.

M. le Maire, Mmes et Ms les conseillers municipaux nous comptons sur vous...

Juillet 95

F&E MOULIE

Rappel des expositions temporaires prévues chez "Arts et Créations" pour la saison :

Du 16 septembre au 15 octobre:

Jean SUZANNE " L'arbre qui parle " peintures

Du 16 octobre au 15 novembre:

Pierre et Daniel AUBIN " Mémoire et images de St Bauzille " (Les années 1900)

Du 16 novembre au 15 décembre:

Sculture de Francis LOPEZ

Du 16 décembre au 15 janvier:

Mado VITRY , peintures

ETOILE SPORTIVE

Fin Juin s'est tenu à la salle polyvalente l'assemblée générale . Placée sous la présidence de Mr Francis CAMBON Maire, et de Messieurs Jacques DESFLEURS 1er Adjoint et Gilles OLIVIER Adjoint aux sports . Après le compte rendu moral et financier, fait par notre secrétaire-trésorier Louis OLIVIER le bureau a été reconduit pour la saison 1995/96 .

Cet effectifs Jean Claude TEISSIER et Pierre VERDIER ont décidés de prendre un peu de recul, nous les verrons sûrement évoluer le vendredi soir avec les vétérans . Le départ d'Olivier BOUDOURESQUES sera compensé par l'arrivée de cinq nouveaux joueurs .

Cette saison pour le compte de la Première Division District les supporters pourront voir évoluer . E. CASTELNAU-LE CRES - FABREGUES I - GIGNAC A.S II - JUVIGNAC I - LATTES II - LODEVE-LE CAYLAR II - MONTP-MAROCAINE I - MONTPEYROUX I - ST MARTIN DE LONDRES I - ST ETIENNE DE GOURGAS I - VENDARGUES II .

En promotion de 2ème DIVISION nos réservistes en découdront avec BEAULIEU I - CASTRIES II - CAZILHAC II - LANSARGUES II - LUNEL A.C , LUNEL OL I - MAUGIO IV - ST MARTIN DE LONDRES II - SUSSARGUES II - VERARGUES II ;

Une équipe VETERANS est également engagée, l'école de Football sera présente en Débutants, Poussins, Pupilles, Minimes, Cadets .

A l'occasion du Mariage de :

Benjamin REY Florence VIALA

Philippe BERTRAND - Florence TRICOU

Daniel CIRIBINO - PATRICIA DUMONTIE

Le bureau et les joueurs leur adresse leurs meilleurs vœux de bonheur

Frantz REBOUL

DES PAILLETES PLEIN LES YEUX

A l'heure où le retour de la cavalcade nous a été promis, d'heureuses images reviennent à ma mémoire : des flashes de couleurs, des bribes de musiques, des effluves de soleil et de parfum. La cavalcade... Mot frivole, mot léger, mot enjoué ? Non ! La CAVALCADE, c'était le jour J, le "D day" ! L'instant furtif, et au combien précieux pour une petite fille de 10 ans environ, où la réalité allait succomber face à l'assaut conjoint des vacances et du rêve, allait enfin arriver...

Mais que d'efforts, que de précautions pour en arriver là ! Les préparatifs étaient une longue et indispensable répétition de l'instant magique : ces gestes répétés, ces conseils prodigués étaient les prémices nécessaires au parfait déroulement de la fête. Fête, ou cérémonie ? Pour les plus jeunes, ce n'est qu'une seule et même notion. Le grave côtoie l'éphémère ; la recherche de la perfection se combine avec l'ivresse du dévouement.

Les préparatifs transformaient la famille en une véritable ruche : tous, métamorphosés en laborieuses "abeilles", nous investissions la "maison-mère", celle où tous les éléments de décor du char devaient être fabriqués et entreposés. Chacun se voyait investi d'une tâche précise, et les enfants n'étaient pas en reste : découpage du papier crépon, préparation des sacs de confettis, il y avait toujours un petit quelque chose à faire. Affrontant les lourdes journées de l'été saint bauzillois, nous nous mettions au travail, rythmés par les bavardages des dames et les plaisanteries - bien obscures parfois pour nous - des messieurs.

Quelque soit le thème du char - Andalousie, carnaval de Rio, potager,... -, le mot d'ordre était le même : artisanat, et souvent même débrouillardise ! Il s'agissait de faire le plus avec le moins, de créer du beau avec de l'ordinaire, bref de s'investir un maximum. Lourde responsabilité pour les adultes, qui étaient confrontés à tous les tracasseries financiers, etc., etc... Mais, nous, les enfants, n'avions cure de toutes ces préoccupations : les préparatifs de la cavalcade représentaient un jeu à part entière, tenant à la fois du jeu de rôle et du jeu de construction.

Enfin, le grand jour tant attendu arrive. Après une matinée passée à piétiner avec impatience, tout le monde se rejoint en vue des derniers préparatifs et de l'habillage de chacun des protagonistes. Pour les plus petits, c'est enfin le grand moment : celui du déguisement. Outre le costume - sur mesure, s'il vous plaît ! -,

il y a aussi la cérémonie du maquillage : rouge aux joues et aux lèvres, khôl sur les yeux, ombres sur les paupières, paillettes deci-delà, et le tour est joué. La métamorphose s'opère : pour l'espace d'une demi-journée, la réalité bascule dans le rêve, et chacun se réincarne soit en personnage folklorique (Andalou, Brésilien) ou en personnage imaginaire (légumes du "potager", etc.).

Le char sorti, chacun paré de ses plus beaux atours, la fête peut commencer. Tous les équipages se réunissent au fond du village, conformément aux consignes du Comité des fêtes. Les derniers détails réglés, parfois non sans quelques prises de bec, la cavalcade se met en marche. La traversée du village se fit à pas lent, et le verbe haut : les orchestres s'en donnent à cœur joie, et les divers bateleurs se joignent volontiers au concert.

Au fur et à mesure du trajet, d'autres groupes déguisés - à pied cette fois rejoignent le cortège : bandes de copains, familles entières, ou tout simplement gamins revêtus de leur plus belle panoplie : de Superman à Aladin, en passant par Cléopâtre, tous les genres sont permis, et les innovations sont toujours les bienvenues

Malgré la chaleur et le bruit la soirée passait à une vitesse éclair à peine commençons-nous à réaliser notre bonheur que le moment des adieux était déjà venu. Tous les participants de la cavalcade se réunissaient en une joyeuse communauté, et festoyaient une fois la nuit venue. Et bien souvent, harassés de fatigue, les enfants dont j'étais succombaient au marchand de sable, sans même assister aux derniers feux de la fête

Ces quelques impressions sont bien succinctes pour pouvoir relater fidèlement ces journées de fête et de divertissement. Les cavalcades à venir offriront aux jeunes Saint Bauzillois et Saint Bauzilloises de futurs souvenirs - et à leurs parents de futurs tracasseries et feront également la joie des touristes et des estivants présents. A tous et à toutes, je souhaite de passer des festivités inoubliables, avec du soleil plein le cœur et des paillettes plein les yeux.

Audrey AGRANIER

DU MURIER A LA SOIE

APERÇU HISTORIQUE

MISE EN PLACE D'UNE INDUSTRIE SOYEUSE

La soie connue déjà dans le pays du sud de la Méditerranée semble avoir fait son apparition en France dès le XIII^{ème} siècle. En effet, des ouvrages de soie en provenance des Cévennes arrivent à Marseille dès 1234.

En 1296, des actes notariés confirment l'implantation de la sériciculture (notamment à Anduze).

C'est la première fois que l'on voit apparaître le mot *trahandiers*, c'est-à-dire le tireur de soie.

En 1309, lors de l'implantation des papes en Avignon, des mûriers sont plantés autour de la ville. Montpellier, de sa place stratégique entre l'Italie et l'Espagne est alors la capitale régionale de la soie.

Cependant, cette place va lui être ravie par Lyon à partir du XV^{ème} siècle, lorsqu'un édit promulgué par François I^{er} rend le passage par Lyon obligatoire pour la totalité de la production de soie.

L'agronome et conseiller du roi Henry IV, publiant son mémoire "*La cueillette de la soie, par la nourriture des vers qui la font*" est à l'origine des plantations de plus en plus nombreuses de mûriers.

Ainsi 20 000 pieds sont plantés dans le Jardin des Tuileries.

Dès 1606, 4 000 000 de mûriers parsèment déjà toute la Provence et le Languedoc.

Plus tard Colbert,

encourage la sériciculture en donnant une prime de 24 sols par pied de mûrier.

Toutefois, après la proclamation de l'Edit de Nantes, de nombreuses mesures prises contre les protestants, freinent quelque peu l'industrie soyeuse, alors entre leurs mains.

DEVELOPPEMENT DE LA BONNETERIE DE LA SOIE et L'AGE D'OR DES CEVENNES".

Malgré une production de soie importante dans les Cévennes, la fabrication de bas et bonnets de soie emploie principalement des soies d'Italie et d'extrême Orient.

La soie cévenole réjouit l'Allemagne, la Suisse ainsi que l'Amérique et l'Europe de l'Est.

On ne peut alors pas vraiment parler d'usines mais plutôt d'entrepôts, de hangars où les métiers à soie sont peu nombreux (en effet, leur fabrication complexe nécessite énormément de temps, et restait onéreuse pour les petits fabricants).

La production des cocons ainsi que celle de la soie atteint son apogée en 1850 (respectivement 25 millions et 5 millions de kg) Cependant une épidémie fulgurante enrayera la production et ces chiffres resteront les plus élevés de toute l'histoire de la soie française, et plus précisément cévenole.



Les cocons doivent être importés d'Orient. L'on passe de 600 à 450 filatures en dix ans.

DECLIN ET MORT DE LA SERICICULTURE EN LANGUEDOC

Pasteur vient s'installer à Alès pour étudier et remédier à cette épidémie qu'est la pébrine. trois ans plus tard, il propose une solution le grainage cellulaire. La production connaît un nouvel essor.

Cependant, l'ouverture du canal de Suez en 1869 favorise les importations d'Extrême Orient et entraîne la baisse des prix.

La sériciculture va alors connaître de nombreux problèmes. En effet, la vigne va devenir une culture prépondérante.

La mode de la Belle Epoque aurait pu faire connaître un nouvel essor à cette industrie, mais apparaît la rayonne, premier textile synthétique. On parle alors de soie artificielle ou de soie américaine.

En 1934 le nom de soie devient selon la loi Méjean uniquement réservé au produit naturel.

La seconde guerre, la crise économique, les retards techniques accumulés, ainsi que les produits synthétiques conduisent au déclin de l'industrie soyeuse.

En 1954, les onze dernières industries tentent de se rassembler à St Jean du Gard. C'est un échec ; dix ans plus tard, la fermeture sera définitive.

APERÇU TECHNIQUE

L'EDUCATION DU VER A SOIE

La fabrication de la soie nécessite de nombreuses étapes : filature, moulinage, tissage, bonneterie. Cependant, en amont de cette production, l'éducation du ver à soie.

Le rôle de la femme est primordial lors de cette étape, c'est elle qui va assurer cette tâche. En effet, autrefois, les femmes confectionnaient un petit sac en toile, parfois brodé à leurs initiales, appelé "Nouet".

Les "graines" de vers à soie y sont placées et vont être couvées dans le corsage de celles-ci ou sous leurs jupons, parfois même déposés sous des éredons de malades alités.

Il arrivait même que celles-ci confient leurs nouets au boulanger afin qu'il les place dans un endroit chauffé. près des fours où cuisait le pain, pratique appelée "*la gloriète du boulanger*".

Une étuve appelée "*Castelet des Cévennes*" apparaît dès le XIXème siècle et améliore ainsi la productivité.

Dès leur naissance, les vers sont placés sur des bourgeons de mûriers. Dès que les vers commencent à se nourrir, ils sont placés sur des claies ou "*Levadous*" fabriqués avec des éclisses de châtaigniers.

On superpose ensuite ces "*levadous*", formant ainsi un genre d'étagères appelées "*esquarras*".

Ces esquarras sont d'abord entreposées dans les cuisines où règnent une température favorable à la croissance des vers. Ceux-ci sont ensuite placés dans la magnanerie.

Leur alimentation doit se faire, selon quatre ou cinq repas, de feuilles de mûriers. De plus, il faut



attiser jour et nuit les foyers permettant l'entretien d'une température constante. Il faut retourner les feuilles et aérer les pièces afin d'éviter toute fermentation.

L'étape suivante sera l'encabanage. On dresse les branches de genêt et de bruyère en forme d'arceaux où le ver à soie va se fixer, tisser la bourre dans laquelle il va faire un cocon.

Lors de cette étape, le silence doit être quasi absolu, et selon Boissier de sauvages : "*c'est en leur faveur que dans les villes où il y a garnison, on ne fait battre qu'un seul tambour pour la retraite et pour le jour de la fête-Dieu on ne tire point le canon*".

Huit jours plus tard va s'opérer la dernière opération agricole, citée par Mistral, le décoconage : la descouounado.

Cette opération doit se dérouler rapidement. On trie les cocons afin de séparer les bons des mauvais c'est-à-dire les mous et tâchés. Lo descouounado est le moment où l'on fait la fête après de durs labeurs, et où l'on parle de la production et de la prochaine vente.

"Pour en détruire ou en affaiblir l'effet (du tonnerre), plusieurs magnaguiers employant un moyen singulier, qu'ils tiennent d'une tradition fort

ancienne : ils opposent au tonnerre le bruit des pelles, des chaudrons, des sonnettes et tout le charivari qui sert à arrêter la fuite d'un essaim d'abeilles.

Dans une occasion pareille, un magnaguière de ma connaissance, se servit avec succès, disait-il, d'instruments moins bruyants : il fit jouer à force dans son atelier, trois racleurs de violon, tant que dura le tonnerre ; et les fileurs, sensibles à ces accords, redoublaient d'attention au travail, aucun n'abandonna le rameau !"

BOISSIER de SAUVAGES, "*Mémoire sur l'éducation des vers à soie*" 1768.

LA FILATURE DE LA SOIE

" Bien peu de travaux sont plus dégoûtants, d'une odeur plus repoussante et payés d'un salaire plus faible que la première préparation de la soie ou tirage du cocon" VILLERME, médecin 1840.

Longtemps la filature de la soie est restée une entreprise domestique.

Les larves doivent être étouffées (sinon les papillons éclosent en perçant le cocon de soie) dans une étuve traversée par un courant d'air chaud ou de vapeurs. Les cocons sont ensuite séchés dans de vastes pièces

appelées coconnières. Une nouvelle sélection est effectuée.

Une fois secs, les cocons sont plongés, quinze minutes dans une eau à plus de 60° afin de ramollir le grès, gomme enveloppant la soie, et assurant ainsi la cohésion du cocon.

L'ouvrière doit alors plonger ses mains dans l'eau afin de saisir "le maître brin" c'est-à-dire l'extrémité du fil unique qui forme le cocon.

Cette opération peut se faire à l'aide d'une escoubette". Une fois la bourre éliminée, l'ouvrière doit saisir "le maître brin", le filage peut alors commencer.

On rassemble les brins provenant de plusieurs cocons afin de former des écheveaux. Ces activités de battage, puis filage autrefois exécutées par une même ouvrière, vont par la suite être effectuées par plusieurs. Les ouvrières vont ainsi se différencier selon leur fonction : batteuses, fileuses, cuiseuses et noueuses.

Le brin va subir une série d'opérations intermédiaires avant d'être tissé. En effet, celui-ci va être torsadé, regroupé par deux ou trois et remouliné en sens inverse.

Ensuite, il faudra décreuser le fil afin d'éliminer le grès ou séricine qui le recouvre.

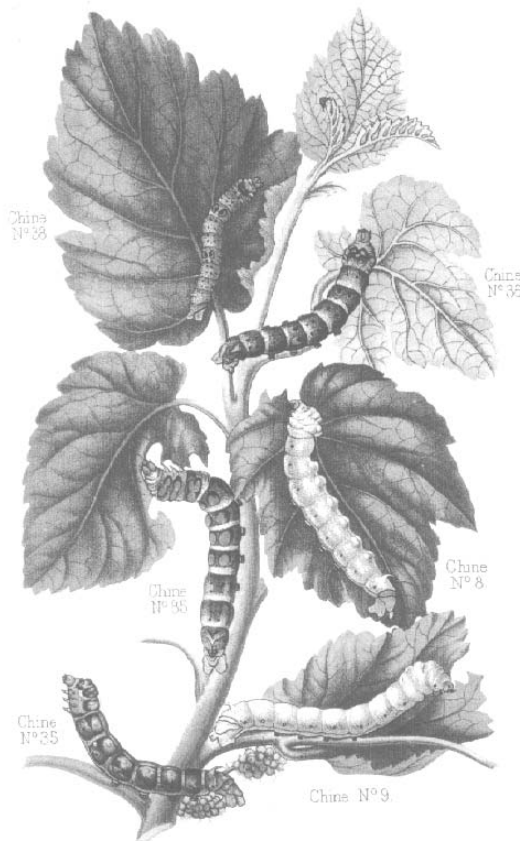
Le fil est alors plongé dans de grandes chaudières contenant de l'eau bouillante et du savon de Marseille, pendant demi-heure.

Les crins sont ensuite lavés afin de faire disparaître les derniers restes de grès et de savon.

L'étape suivante est le blanchiment effectué dans une chambre hermétiquement fermée et saturée de vapeur et de soufre (pendant vingt quatre

heures). Les crins subiront un autre lavage à grande eau et seront finalement exposés en plein soleil afin de les faire sécher

Les brins, après avoir été soigneusement examinés, seront classés suivant leur grosseur ou qualité et finalement subissent un polissage à la grande presse afin de les rendre tous rectilignes.



Les Annales Séricicoles nous apprennent qu'un ouvrier peut polir trente à trente cinq mille crins dans une même journée.

Les crins sont comptés et mis en paquets ou bobines.

Ils peuvent ainsi être envoyés au tissage.

LES FILEUSES

" Gestes répétitifs, bourdonnement de machines, heures qui n'en finissent pas de s'étirer... Comment ne pas céder à la rêverie ou au bavardage ? Parfois un chant s'élevait repris par d'autres voix, encourage par

le filateur. Souvenir récurrent : le chant occupe une place privilégiée dans les récits des anciennes fileuses. Chant profane ou religieux, il cassait la monotonie du travail et empêchait les "voyages dans le bleu".

Les Chemins de la soie

Les conditions de travail des fileuses dans les usines cévenoles ne sont guère agréables. Cependant, la vie des fileuses logées est d'autant plus difficile qu'elles sont extrêmement surveillées durant la journée de travail mais aussi la nuit dans les dortoirs.

En 1879, a lieu la première grève des fileuses à St Ambroix. En effet, celles-ci gagnaient 1,50 francs pour quatorze heures de travail.

Plusieurs grèves se déclenchent par la suite, notamment en 1906 à Ganges, ce qui provoquera la création d'un syndicat de fileuses. Paradoxalement, malgré le froid, les mains plongées dans l'eau bouillante, les heures de filage qui fatiguent les yeux et qui n'en finissent pas, les souvenirs des fileuses vont la plupart du temps aux rires, aux farces, aux chants qui les ont diverties. Les cantiques,

les chansons, profanes ou tout simplement les chansons pour enfants ponctuent les journées ainsi :

"Joaneta fialava
Tot lo long de riu
Son galant passava
Li copa son fin
Li dis : Joaneta
Fialo doçament
Quand seras grandeta
Nos maridarem."

(Filature EVESQUE- ALES)

Carole THEROND

Un carnet de santé après 70 ans

Voilà donné un coup de jeune aux personnes de plus de 70 ans. Maintenant comme les enfants, ils auraient le droit à un carnet de santé. On en parlait depuis longtemps. Il est entré en vigueur à la fin du mois de mars "J.O. du 4/03/95". Cette mesure prise par Simone VEIL, ministre de la santé et des affaires sociales, est destinée à éviter ce que l'on appelle le nomadisme médical. C'est-à-dire la multiplication des consultations médicales pour une même affection. Cette pratique très répandue coûte fort cher à la Sécurité Sociale.

Ne sont concernées pour l'instant que les personnes de plus de 70 ans atteintes d'au moins deux affections nécessitant des soins de plus de six mois, ce qui représente environ 4,7 millions de personnes. Sur ce carnet, propriété du malade, sera noté l'ensemble des soins et prescriptions essentielles des médecins traitants. Il sera délivré par l'organisme d'assurance

maladie dont le patient relève.

Même si cette mesure paraît pour l'instant un peu rébarbative, elle n'en est pas moins pleine d'intérêt pour le patient comme pour le médecin. Elle évitera les associations dangereuses des médicaments et le doublement voire le triplement parfois des examens.

En effet, il n'est pas toujours évident, lorsqu'on navigue de médecin en spécialistes, de savoir donner le détail des précédentes ordonnances prescrites ni le nom et le contenu des examens ou des radios demandés par le prédécesseur. Ce qui conduit parfois à des intoxications médicamenteuses, des associations dangereuses de médicaments ou d'examen et traitements inutiles. Aux dépenses superflues viennent se greffer les risques pour le malade.

Le patient aura ainsi avec lui, au cas où il changerait de médecin toutes les indications nécessaires sur les traitements déjà donnés. Le médecin de son

côté conservera un dossier dans lequel seront consignées ces informations.

Le patient sera libre de changer de médecin traitant comme il l'entend. La seule obligation consistera donc à pouvoir fournir ce carnet à chaque nouveau praticien.

Ce carnet ne sera pas obligatoire dans un premier temps. Le patient est, actuellement en droit de refuser d'en bénéficier. S'ouvre maintenant une période d'essai d'un an. En principe si ce dispositif est retenu dans l'avenir, le malade s'exposerait à une "sanction" s'il ne présentait pas son carnet de santé. Il pourrait se voir refuser le remboursement de la consultation par la Sécurité Sociale.

Si cette expérience s'avère concluante, cette mesure devrait par la suite être étendue à l'ensemble des assurés sociaux.

Frantz REBOUL

U N L I V R E . . . U N J O U R

En août, j'ai eu l'occasion de lire le dernier roman de Françoise Chandernagor, paru cette année aux éditions de Fallois : "L'Enfant des Lumières".

Cette histoire, inventée et intéressante se passe au XVIII^e siècle à la fin du règne de Louis XV, sous le règne de Louis XVI jusqu'à la Révolution : le siècle des Lumières.

C'est un roman sur le thème de l'amour maternel, de l'éducation des enfants et de la grande tendresse d'un fils pour sa

mère. "La Comtesse de Breyves" fuit Paris où elle a vécu dans le luxe. Son mari, après s'être ruiné dans de mauvaises affaires s'est donné la mort. Elle part avec son fils de sept ans Alexis se réfugier dans la Creuse. Elle a hérité d'une maison (mi-château, mi grande demeure) avec ferme et dépendances, le tout assez délabré.

Elle se trouve sans argent et décide d'élever seule son fils loin de Paris. Elle veut le rendre invulnérable afin de le préserver du sort de son père. Elle pense tout d'abord qu'il peut plus tard

venger son père des affairistes qui l'ont poussé au déshonneur. Puis elle abandonne cette idée de vengeance et veut en faire un garçon endurci, rusé, apte à se défendre. Il y a en elle un fort désir de possession mais elle se sépare plusieurs fois de lui afin qu'il ne s'attache ni à sa mère, ni à ses amis, ni à son domaine. C'est une lutte constante et elle emploie des procédés qui la rendent peu sympathique. La fin est cruelle car elle chasse son fils en lui signifiant qu'elle le déshérite, ce qu'elle ne fait pas par la suite. Elle meurt de cette séparation le 20 juillet 1789 et

Alexis arrive trop tard de Paris où il doit échapper aux émeutes du 14 juillet 1789. Il a alors 25 ans."

C'est un roman mais certains faits et personnages sont historiques (il est beaucoup question de Necker surintendant des Finances, banquier et syndic de la Compagnie des Indes puis ministre).

Pour moi, les passages longs et difficiles sont ceux qui parlent des affaires, de la bourse, des emprunts, etc... Il y a des fortunes d'origine suspecte, des malversations, des faillites, etc...

De nos jours ne parle-t-on pas de mise en examen, d'abus de confiance, de complicité, de faux ? C'est l'époque de la parution du roman pédagogique de J. J. Rousseau "l'Emile ou de l'Education" 1762; certaines mères se mettent à s'intéresser à l'éducation de leurs enfants, ce qui est nouveau. La Comtesse forme une famille monoparentale comme il y en a aujourd'hui.

Ce récit se déroule à Paris et dans les campagnes, dans les salons et dans les villages paysans. L'auteur décrit aussi bien les bonnes manières que la vie rude du peuple qui se soulèvera en 1789. C'est une peinture, parfois sordide, de la société, des caractères. Il est question, un peu trop longuement parfois de paysages magnifiques et de la maison à laquelle la Comtesse est tant attachée.

Va-t-il y avoir une suite à ce roman ? Pour l'instant Françoise Chandernagor est très occupée; avec Didier Decoin, ils sont les nouveaux membres de l'Académie Goncourt.

Comme elle fera partie le mois prochain du Jury Goncourt, elle a de nombreux ouvrages à lire.

Josette Thérond

Réponse au Lo Publiaire N°38

Madame, Monsieur,

Avant toute chose je tiens à vous dire que votre journal trimestriel est super et j'espère qu'il, continuera encore bien longtemps.

Je tiens aussi à remercier les quelques personnes, commerçants et particuliers, qui ont bien voulu me faire confiance en me donnant l'entretien de leurs établissements. Par contre, je suis étonné que mon courrier à la municipalité où je leur faisais part de mon installation en temps qu'artisan sur leur commune soit resté sans réponse. J'en suis d'autant plus étonné qu'à un certain moment cette dernière parlait de favoriser le retour des artisans et entreprises sur sa commune. Je pense quand même que quand arrivera le moment de la taxe professionnelle, on pensera à moi.

Maintenant, je me permets et ceci sans aucune animosité de faire une petite remarque concernant votre article en éditorial qui ne me paraît pas tout à fait vrai.

A savoir que certains ST BAUZILLOIS du cru considèrent les gens venus s'installer sur leur commune comme des étrangers et rien d'autre. Ma belle mère et aussi mon épouse ont tenu le camping municipal pendant des années et ont toujours été considérées comme des étrangers. Maintenant mon épouse et moi même résidons à ST BAUZILLE depuis trois ans, nous nous sommes mariés ici, avons créé notre société ici et pourtant certaines personnes n'hésitent pas à nous traiter d'étrangers ou de parachutés. Allant même jusqu'à insinuer que vu qu'ils paient leurs impôts ils font et disent ce qu'ils veulent .

Je souhaitais juste dire à travers ce petit mot à votre journal que je trouve cela bien triste et que nous aussi, nous payons notre part d'impôts et autres charges à la société et que de ce fait, nous pensons faire partie prenante de la vie économique du village. Je suis depuis le premier juillet au centre du village à l'ancienne boulangerie, car avant nous étions à la sortie du village et nous avons décidé de nous rapprocher afin d'être plus près du centre et participer le plus possible à tout ce qui peut toucher à la vie du village . Malheureusement, je dois me rendre à l'évidence, cela dérange les habitudes de certaines personnes et je le regrette bien mais personnellement je me sens bien là et je compte bien y rester un moment.

Je ne sais si vous publierez cette lettre ou pas mais je tiens à dire que j'aime ce village.

En attendant, je renouvelle toute ma sympathie à votre journal et vous souhaite une très longue continuation.

Veillez agréer Madame, Monsieur mes sentiments les plus dévoués.

*Jacques DHOLLANDER.
25 JUILLET 1995*

LE PREMIER MOIS DU 1ER ADJOINT

Voilà plus d'un mois que vous m'avez élu, voilà plus d'un mois que chaque fois que je reçois un coup de téléphone, c'est pour une doléances, voilà plus d'un mois que chaque fois que je descends au village vous m'abordez et vous me parlez de vos problèmes.

J'en suis fier car c'est une marque de confiance et je ferai mon possible pour la mériter et surtout pour la conserver. Tous ces problèmes seront traités dans la mesure des diligences et des moyens de la municipalité et toujours dans l'intérêt général.

Il faut comprendre que la municipalité se gère comme une entreprise, elle a un budget qu'il faut respecter, elle a des employés qui donnent déjà beaucoup de leur personne.

De toute façon vous serez tenus au courant des suites qui seront données à vos demandes, du laps de temps qu'il nous faudra pour les résoudre.

Je ferai donc appel en contrepartie de notre action, au bon sens des St Bauzillois. Si chacun de notre côté, nous faisons un effort, tout sera plus facile.

Les problèmes qui reviennent le plus souvent sont :

- le stationnement
- l'enlèvement des ordures ménagères
- la décharge du Mas de Banal et ses odeurs.

I - LE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal désirerait passer un contrat de bonne entente avec les automobilistes St Bauzillois.

Il voudrait faire appel bien sûr au civisme mais surtout à leur bonne volonté.

"La liberté des uns s'arrête où commence celle des autres".

Pour une minorité de conducteurs, dès qu'ils sont au volant, ils changent de personnalité, ils deviennent des conquérants qui stationnent le plus près possible de leur point de chute faisant fi de toute politesse, d'un sans gêne incroyable, gênant même la circulation, pour assouvir leur bon plaisir, ils deviennent au volant des despotes; la rue, la vie des autres leur appartient.

Et il y a le plus grand nombre, ceux qui obéissent aux lois, qui stationnent aux endroits prévus à cet effet, qui roulent doucement, qui respectent les priorités.

Et n'oublions pas les piétons, les cyclistes qui empruntent la Grand'rue, les riverains qui possèdent un garage, les personnes âgées qui prennent le frais à leur fenêtre ou devant leur porte, tous ces gens demandent au Conseil Municipal une meilleure organisation de la circulation et du stationnement.

Donc avant d'entreprendre l'aspect répressif, la nouvelle municipalité préfère prévenir qu'il y a un problème et qu'il faut le

résoudre.

II - ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Dans à peine cinq ans ce sera le 21ème siècle, il sera marqué en son commencement par deux problèmes cruciaux, l'eau et l'enlèvement des ordures ménagères.

Ceux qui n'auront pas su les aborder avec courage, ceux qui n'auront pas su les résoudre avec les efforts qu'il faudra consentir, n'auront pas préparé pour les générations futures un site, un cadre de vie agréables et dignes.

Les deux problèmes sont étroitement liés pour protéger l'eau, il faut assainir les eaux usées donc construire une station d'épuration moderne (cela fera l'objet d'un prochain article) il faut réglementer les dépôts d'ordures.

Nous sommes de plus en plus nombreux, nous consommons de plus en plus, il y a de plus en plus de déchets.

Nous avons entendu parler d'emballage biodégradable mais leurs apparences détournent le regard, le consommateur préfère souvent acheter un produit bien présenté.

Donc ce n'est pas de ce côté qu'il faut envisager une solution.

Il y a quelque temps, les ordures ménagères étaient collectées par les employés municipaux à l'aide d'un tracteur et d'une remorque et déversées à la décharge du Mas de Banal.

La facture ne comprenait que les salaires des employés et l'entretien du matériel, elle était convenable.

Mais les odeurs pestilentielles qui s'en dégageaient obligèrent la municipalité d'alors de devenir client du SIICTOM de Ganges qui déverse les ordures ménagères au Triadou

Il a fallu acheter un camion compacteur des récipients de collecte, ; il faut payer au SIICTOM de Ganges 160 000 francs pour 1995, et nous pouvons prévoir 180 000 francs pour 1996

L'entretien du matériel est plus coûteux, la facture est plus lourde, la section fonctionnement du budget de la commune ne peut plus la supporter, il faut trouver de nouvelles recettes.

Comme nous l'avons dit notre souci est d'embellir le village et cela commence par la propreté.

Dans cette optique, nous avons nettoyé tous les récipients de collecte, déversé de l'eau dans les caniveaux tous les jeudis et vendredis, suivant nos disponibilités, détaché un employé municipal pour balayer les rues, vous jugez peut-être à juste raison, cela insuffisant.

Il est vrai que les parois du camion compacteur ne sont pas étanches et qu'en écrasant les sacs poubelles, elles laissent couler un liquide qui se répand

sur la chaussée et qui forme des taches de toutes les couleurs et parfois nauséabondes.

Alors une seule solution, l'achat d'une balayeuse municipale qui chaque jour nettoierait un quartier, il en coûterait pour une neuve environ 400 000 francs, mais nous nous renseignons pour l'achat d'une d'occasion.

Il faut donc envisager une redevance d'enlèvement des ordures ménagères dont le recouvrement débiterait en Mai 1996.

Cette redevance existe dans toutes les communes environnantes, nous serons les derniers à l'instaurer.

Son montant et ses modalités d'application feront l'objet de la prochaine réunion de la commission responsable.

III - LA DECHARGE DU MAS DE BANAL ET SES ODEURS

Le 9 juillet, un incendie s'est déclaré à la décharge du -Mas de Banal, il est vraisemblable qu'il soit d'origine criminelle; il est impossible de comprendre ses motivations.

Celui qui a mis le feu est doublement fautif car par un arrêté préfectoral et municipal, il est formellement interdit d'allumer un feu aux mois de juillet et août et plus grave encore, tous les riverains ne peuvent pas ouvrir leurs fenêtres par cette canicule, c'est insupportable.

Le feu est maintenant sous la terre qui se fissure, qui s'effondre, des fumerolles nauséabondes s'élèvent poussées par le vent.

Nous avons déversé 20 000 litres d'eau, ce qui n'est peut-être pas la meilleure solution, et recouvert les fissures de terre ; il semblait que les choses allaient s'améliorer.

Mais des personnes ont déversé soit du bois, soit des branchages au bord de la décharge et un incendie s'est encore déclaré, sans danger puisque les abords avaient déjà brûlé. Les pompiers sont revenus.

Les odeurs ont persisté.

De nombreuses personnes sont venues se plaindre et j'ai reçu un appel téléphonique du responsable de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale de Montpellier concernant le problème des décharges et il m'a conseillé d'agir dans les plus brefs délais.

J'ai donc entrepris une action plus vigoureuse non sans réfléchir.

Je me suis d'abord renseigné auprès des employés municipaux qui connaissent depuis de nombreuses années tous ces problèmes. Les différentes municipalités ont tout essayé :

- la décharge était fermée, la clef se trouvant à la Mairie, certains, une

minorité, laissent leurs détritres devant la porte, sur le chemin, d'autres même cassaient le cadenas pour décharger plus près.

- la décharge était ouverte à heures régulières sous surveillance, sûrement les mêmes perpétreraient les mêmes méfaits pendant les heures de fermeture.
- la décharge, comme maintenant, est totalement libre, ouverte jour et nuit, sans surveillance ; une affiche stipule qu'elle est uniquement réservée aux St Bauzillois, elle est en fait devenue régionale, et nous pouvons trouver de tout, même des os, de la viande avariée et j'en passe ...

Par arrêté municipal du 26 juillet, j'ai donc fermé temporairement la décharge du Mas de Banal, la salubrité publique étant menacée.

Pour sa réouverture, il faudra d'abord que le feu soit complètement éteint, puis la remettre complètement en état, tout nettoyer, la recouvrir de terre.

- Il sera alors établi une réglementation rigoureuse et en accord avec la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération de matériaux.

Il faudra réunir la commission responsable pour l'établir et le Conseil Municipal pour en délibérer, et rédiger un arrêté municipal.

Il faut commencer à penser à l'avenir, dans un futur proche, il sera créé une déchetterie où il sera obligatoire d'être adhérent ; selon son emplacement, la facture s'alourdira encore et nous revenons toujours au problème de la recette obligatoire, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Il faudra sélectionner et compartimenter les déchets, le bois, le carton, le fer, les gravats, le plastique, les tissus; c'est une

nouvelle discipline encore plus contraignante.

L'article 2 de la loi stipule : "toute personne qui produit ou détient des déchets, dans des conditions de nature - à produire des effets nocifs sur le sol, la flore, la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air, les eaux à engendrer des bruits et des odeurs et d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement est tenue d'en faire assurer l'élimination l'élimination comporte les opérations de collecte transport, stockage, tri - au cas où des déchets sont abandonnés, déposés ou traités contrairement aux prescriptions de la présente loi ... l'autorité du pouvoir de police peut, après mise en demeure, assurer d'office l'élimination des dits déchets aux frais du responsable".

Comme vous le comprenez, une loi traite le cas général, nous devons traiter le cas particulier, la décharge du Mas de Banal qui doit respecter le paysage et surtout la qualité de l'air que nous respirons.

Pour nous préparer à l'avenir, la déchetterie, il faudra donc trier, et classer suivant la nature des déchets.

Nous installerons des boxes ; il existe déjà celui de la ferraille ; il faudra créer celui des cartons, papiers ; celui du plastique ; celui des gravats ; celui des détritres de jardinage.

Cet article peut vous paraître long, mais le problème est ardu, les décisions doivent être réfléchies et précises, les sanctions dissuasives.

De plus, pour un bon fonctionnement, la décharge ne sera ouverte que quelques jours, sous surveillance pendant les heures de fermeture le Chemin du Mas de Banal sera vraisemblablement barré par des chaînes. Seuls

les riverains en détiendront les clés ; ceci pour éviter les décharges sauvages. Le mois de juillet est passé très vite, le mois d'août qui commence sera éclairé par la fête du village qui retient toute l'attention du comité des fêtes et de la municipalité, que la fête commence...

CREATION DE LA COMMISSION DES JEUNES DE 12 A 17 ANS

A L'ATTENTION DES JEUNES

Cette commission sera constituée de cinq membres maximum, les représentants volontaire? ou élus des jeunes de 12 à 17 ans ; elle pourra se réunir à la Mairie sur demande.

Cette commission élaborera leurs projets et les présentera au Conseil Municipal pour leur réalisation.

Messieurs Gilles OLIVIER, Pascal CLEMENT, Gérard FLOURIAC, Pierre VERDIER, Madame Maryvonne PEYRIERE les aideront, ils veulent être à leur écoute, ils sont prêts et décidés à permettre la concrétisation de leurs espoirs, de les préparer à la vie moderne. Mais pour cela, il faut que vous veniez nombreux à leur rencontre, leur exposer vos idées, leur dire que vous voulez prendre des responsabilités pour le bien des autres, que vous voulez participer à cette ambitieuse volonté d'améliorer la vie des jeunes et par contrecoup la vie de tous.

La municipalité adhère totalement à cette création et pense qu'il est très important d'intégrer les jeunes de 12 à 17 ans à la vie de la commune, ainsi elle ne pourra rien négliger et sera grâce à leur vivacité et peut être à leur critique encore plus efficace.

A votre santé !

Il paraît que c'est l'année des méduses...

autant, ici, on pourrait dire que c'est celle des guêpes. Nombreux sont ceux, enfants ou adultes, qui se sont fait piquer. Michel Auditeau en sait quelque chose ! Il est peut-être bien tard en saison pour suggérer ici un petit geste efficace, mais qui sait, cela pourra aider certains, et servir aussi "l'an qui vient".

Comme celui des "vives" qui se cachent dans le sable des plages de Carnon ou du Grand Travers, il semblerait que le

venin des guêpes soit THERMOLABILE ; constitué de protéines, il se comporte à la chaleur comme l'albumine de nos oeufs à la coque : il coagule et perd alors sa toxicité, et ceci dans un temps bref et pour une température peu agressive, de l'ordre de 60 degrés celsius (les degrés de nos thermomètres courants).

Comment faire en pratique ? Il suffit d'approcher, SANS contact, une cigarette allumée de la piqûre, et de la retirer aussitôt la chaleur ressentie. Le soulagement est la plupart du temps immédiat et très

spectaculaire notamment chez les enfants. On peut aussi se servir d'une loupe s'il y a du soleil. Suivant l'emplacement de la piqûre, cela n'est pas toujours aisé...

Nous vous suggérons donc de vous promener avec briquet et cigarette (même si vous ne fumez pas) et si par malchance vous devez avoir recours à cette parade, écrivez-nous votre impression ce qui pourra faire l'objet d'un résumé, le printemps prochain.

Bruno GRANIER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25.07.95

Le vingt cinq juillet mil neuf cent quatre vingt quinze, à 21 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Francis CAMBON, Maire.

Présents : MM. CAMBON F ; DEFLEUR J
OLIVIER G ROUGER P
BOURGADE L ; FLOURIAC G AUBIN P ;
VERDIER P CLEMENT P.
Mmes BOUVIE B ; PEYRIERE M ;
RICOME M.

Absents : Mme CLAIRET
M. REBOUL J (procuration à AUBIN
P)
M. ISSERT G (procuration à
ROUGER P)

Secrétaire de séance :
Mme BOUVIE B.

Le procès-verbal de la séance précédente étant approuvé, le Maire ouvre la séance de ce jour qui appelle l'examen des questions suivantes

I - INSCRIPTIONS EN NON VALEUR

Le comptable municipal a transmis deux états de titres irrécouvrables.
- L'un concernant des factures d'eau dont les redevables sont insolvables.
Le montant s'élève à 3 910, 83 F
- L'autre concerne un chèque sans provision émis pour le Campotel pour un montant de 1 070 francs.
Le Conseil accepte à l'unanimité d'inscrire ces sommes aux articles correspondants dans leur budget respectif.

II - MODIFICATION DU P.O.S.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une demande de renseignements d'urbanisme émanant de l'étude de Maître ESPARCEL, qui porte sur la parcelle 958.
Cette demande fait ressortir que cette parcelle est bloquée par son inscription dans l'emplacement réservé n° 18 du P.O.S. qui comprend également les parcelles 956 et 957.
Cette réserve a été faite pour permettre l'extension du cimetière actuel.
Il s'avère en fait que ces parcelles sont mal situées du fait de leur surélévation par rapport au cimetière actuel elles créeraient un trop grand dénivelé.
Il serait donc souhaitable de supprimer cet emplacement n°8 et d'étudier ultérieurement la possibilité d'étendre le cimetière... Le Conseil, par 12 voix pour et deux voix contre accepte la suppression de l'emplacement réservé n° 18.

III - ENTENTE INTERCOMMUNALE GANGES - LE VIGAN

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du Maire de Ganges, par laquelle celui-ci l'informe que la structure intercommunale Ganges-Le Vigan mise en place en 1970, n'a plus d'activité depuis 1975, laissant un solde comptable de 18 388,12 francs.
Il propose la dissolution de cette association avec répartition au prorata des habitants de la somme restante. Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition.

IV - C.C.A.S

M. DEFLEUR, ler adjoint, informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 138 du Code de la famille et de l'aide sociale, il convient de procéder au renouvellement des membres du C.C.A.S. Le Conseil d'Administration doit comprendre au minimum, trois membres élus et trois membres nommés.

Sont élus à l'unanimité :
- M. Louis BOURGADE
- Mmes Brigitte BOUVIE Lydia
CLAIRET - Muriel RICOME.

V - HERBAGES COMMUNAUX

Le bail de location des herbages communaux à la Société de chasse St Hubert étant arrivé à terme, et la dite société ayant souhaité son renouvellement, Monsieur-le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire ce bail pour une nouvelle période de 5 ans à compter du 1er juillet 1995.
Le Conseil, à l'unanimité, accepte de renouveler le bail de location à la Société St Hubert ; le loyer est fixé à 6 000 francs par an. Il sera révisé chaque année, à la date anniversaire en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction. L'indice de référence sera l'indice moyen du 1er trimestre 1995 soit 1017.

VI - INDEMNITES

- du Maire et des Adjointes

Monsieur le Maire informe les nouveaux élus que le maire et les adjointes peuvent prétendre à des indemnités dont le taux est fixé par décret.
Il rappelle ensuite qu'une enveloppe a été votée au budget primitif pour le maire et trois adjointes. Le nombre d'adjointes

actuellement étant de quatre et afin de ne pas alourdir la charge de la commune, Monsieur le Maire propose de calculer les indemnités sur les crédits restants.
L'indemnité du maire s'élèverait ainsi à 4 573 francs, celle des adjointes à 1 829 francs.
Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition.

- du receveur municipal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le rôle joué par le receveur municipal, et qu'à ce titre, celle-ci peut prétendre à une indemnité de gestion et une indemnité de conseil, calculées suivant l'arrêté du 16 décembre 1983.
Le Conseil, à l'unanimité, accepte d'attribuer cette indemnité au receveur municipal.

- du contrôleur des Impôts

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le rôle joué par le Contrôleur des Impôt et signale qu'une indemnité annuelle lui est attribuée.
Celle-ci s'élève actuellement à 500 francs.
Le Conseil, à l'unanimité, décide de renouveler cette indemnité.

- Enveloppe complémentaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le taux des primes et indemnités fixé par le régime indemnitaire pour le personnel communal doit être révisé chaque année. Le nouveau calcul fait apparaître une masse totale de 28 841 francs pour l'enveloppe complémentaire.
Le Conseil approuve à l'unanimité.

VII - DELEGATION DE MISSIONS COMPLEMENTAIRES.

Monsieur DEFLEUR, ler adjoint, rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'article L 122 20-du Code des Communes, le Maire peut par délégation du Conseil Municipal être chargé de certaines missions pendant la durée du mandat.
Afin de faciliter la bonne marche des affaires communales, le conseil décide à l'unanimité de donner délégation spéciale au maire, pendant la durée de son mandat pour

- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.

- procéder dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le

règlement des marchés de travaux, de

fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.

- tenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.

VIII - VIREMENT DE CREDIT

Monsieur DEFLEUR, 1er adjoint, vice président de la commission des finances expose au Conseil Municipal que les crédits prévus au chapitre 63 sont insuffisants et qu'il convient de faire les virements ci-après :

Chapitre 63 : + 35 000 F
Chapitre 64 : - 35 000 F

IX - COMPTE GESTION :

Monsieur DEFLEUR présente le compte de gestion du percepteur pour la commune, le service eau-assainissement et C.C.A.S ; ceux-ci concordent en tout point avec les comptes administratifs de la commune. Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion à l'unanimité.

X - QUESTIONS DIVERSES

1) Monsieur DEFLEUR donne lecture d'une lettre de Monsieur CAMMAL qui se plaint du bruit provoqué par les manifestations qui ont lieu dans la salle polyvalente, et qui attire également l'attention du Conseil municipal sur les règles de sécurité qui lui semble-t-il ne sont pas respectées. Monsieur DEFLEUR informe alors le Conseil municipal qu'une réflexion a déjà été engagée sur la rénovation de cette salle le projet sera présenté quand la commission aura terminé ses travaux.

2) une réflexion est également engagée sur un éventuel réaménagement de la mairie, avec création d'un bureau d'accueil à l'extérieur ; ceci permettrait de récupérer le bureau actuel pour les adjoints.

3) de nombreuses plaintes ont été émises suite à l'incendie qui s'est déclaré à la décharge du Mas de Banal le 9 juillet, et qui n'est toujours pas complètement éteint. Certaines mesures vont être prises afin d'éviter que ce problème ne se reproduise plus :

- dépôt de terre en quantité importante lors des travaux de la route de Montoulieu.
- mise à disposition de bennes pour un tri sélectif.
- surveillance accrue par l'agent de police.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07.09.95

I - ZAE FRIGOULET :

Vente du 3ème et dernier lot de la ZAE "Le Frigoulet" à Cristal NET, entreprise de nettoyage.

II - PROTECTION STATION DE POMPAGE

Reprise de l'étude de protection de la station de pompage par enrochement. Le montant des travaux s'élève à 400 000 francs. Le Département apporte une aide financière de 152 000 francs.

14 voix pour 1 abstention (M. AUBIN)

III - AMENAGEMENT ENCLOS :

Présentation du projet d'aménagement de l'Enclos préparé par la D.D.E. Ces terrains seront équipés en parcours de santé, espaces verts, espaces sportifs. Le Département peut financer à hauteur de 40 % pour l'acquisition et l'aménagement, ce qui représentera un montant de 320 000 francs environ. Vote à l'unanimité pour demander l'aide financière.

IV - BUDGET SUPPLEMENTAIRE :

Celui-ci s'équilibre de la façon suivante
Le budget est approuvé par 14 voix

Fonctionnement :

- Dépenses	263 412 F
- Recettes	

Investissement :

- Dépenses	880 862 F
- Recettes	

pour et l'abstention de Monsieur AUBIN.

V - PRESENTATION DU PROJET DE SALLE DES SPORTS

Une salle de sports va être réalisée dans la salle polyvalente sur une surface de 100 m² environ.

Les travaux seront échelonnés et débuteront par la réfection du sol. Pour cela il faut d'abord démolir les deux cagibis et l'estrade.

Le sol sera refait dans la même structure de matériau que la piste de danse.

Montage de la cloison et de deux accès.

Cette salle des sports sera ensuite ouverte à tous, et gérée par l'Office

Municipal des Sports.

VI - QUESTIONS DIVERSES :

STATION D'EPURATION

La station d'épuration fonctionne de plus en plus mal. Il va donc falloir mener à son terme l'étude commencée pour l'installation d'un lagunage à la Sauzède.

Les discussions vont être poursuivies avec Agones, toujours intéressés par le projet.

TRAVERSEE DE ST BAUZILLE

Une étude a été demandée à la D.D.E pour améliorer la sécurité sur le Chemin Neuf.

Ces travaux comprendraient:

- la réalisation d'un rond point au carrefour du Croutou
- feux asservis à la vitesse
- un rond point au carrefour de l'Auberge

Travaux réalisés rapidement

- des chicanes pour casser les lignes droites
- réalisation d'un grand rond point au Pont de Sérody

STATIONNEMENT GRAND'RUE :

Les informations dans le bulletin municipal et les avertissements sur les parebrises étant sans résultat, la commission a décidé la mise en place de bornes Champs Elysées pour éviter le stationnement gênant.

DECHARGE DU MAS DE BANAL

Elle va être remise en état après un grand nettoyage et un apport de terre.

Elle sera ouverte aux jours et heures fixés et les dépôts se feront sous surveillance.

Une note d'information va être distribuée à tous les St Bauzillois.

L'EXTENSION DU RESEAU D'EAU ASSAINISSEMENT A LA COSTE

A la demande de plusieurs familles un devis pour l'extension du réseau d'eau assainissement à la Coste, a été demandé. Le coût total des travaux s'élèverait à 900 000 francs H.T. Une subvention va être demandée au Conseil Général la somme restante sera partagée entre les différents propriétaires.

S é c u r i t é s u r l e C h e m i n N e u f

C'est un sujet qui a fait beaucoup parler.

En effet, depuis quelques années, la circulation s'y est intensifiée. Plusieurs accidents s'y sont produits. Il fallait trouver une parade. L'idée de disposer des ralentisseurs est née et a progressé (très) lentement. Mais on a dit, à l'époque, que ce n'était pas possible, car le Chemin Neuf est une départementale. Certains St-Bauzillois (y compris au Conseil Municipal) y étaient opposés. D'autres solutions ont été envisagées et certaines réalisées (chicanes, signalisation renforcée, etc...) Une commune voisine, Laroque, avait trouvé un système qui a retenu un moment l'attention du Conseil Municipal de St-Bau. Le principe était simple : les feux, sur la route principale, restent verts. Ils passent automatiquement à l'orange puis au rouge dès qu'un véhicule y dépasse la vitesse autorisée. Les voies qui débouchent sur la route principale restent au rouge, sauf quand un véhicule se présente, auquel cas, après un petit temps d'arrêt, le feu passe au vert en même temps qu'il passe au rouge sur la voie principale. Ce système avait tellement l'air de répondre au problème du Chemin Neuf que notre Conseil Municipal chargea Monsieur Aubin, adjoint au maire, de faire un projet analogue pour St-Bauzille. Ce qui fut fait, et publié dans le numéro 20 du Publière de janvier 91 page 16, dans les "Chroniques municipales". Puis, sans étude plus complète, le projet fut mis de côté.

Un peu plus tard, ce sont les parents d'élèves de l'école publique qui se sont mobilisés pour que la Mairie "fasse quelque chose" pour la sécurité sur le Chemin Neuf, réclamant,

notamment, la construction de ralentisseurs. Ce qui fut fait, ainsi que d'autres améliorations comme la correction, l'élargissement et la rénovation des trottoirs, le marquage horizontal et vertical, etc...

Et, certes, le résultat sur le ralentissement des véhicules, au moins sur les points principaux, est indiscutable, même si certains conducteurs plus ou moins conscients, roulent toujours "à fond la caisse" ou franchissent allègrement la ligne continue. Mais ceux-là, quel que soit le système envisagé, ne connaîtront la sagesse que si elle est en uniforme et si elle s'attaque à leur portefeuille ou leur permis de conduire. Pourtant, des inconvénients sont apparus : il a fallu que la Mairie supprime l'avertisseur qu'on avait bâti au carrefour "de la vierge", à cause des vibrations transmises aux maisons avoisinantes, et aille devant les tribunaux, suite à la plainte d'une riveraine du Chemin Neuf, lassée du bruit continu qui l'agressait. Mais ce n'est pas tout. En effet, un nouveau règlement est apparu récemment, interdisant les ralentisseurs sur les voies qui connaissent un trafic trop important, et c'est notre cas

à St-Bauzille. Il faudra donc, tôt ou tard, même si ce n'est pas absolument urgent, supprimer les ralentisseurs actuels et trouver autre chose.

Et nous voilà revenus à la case départ. Juste avant les élections municipales, quelques modifications ont été apportées : peintures sur le sol, ligne continue tout le long du village interdisant tout dépassement (avec quel succès ?) etc... D'autres suivront, sans doute. Restera à trancher sur l'essentiel : quel système adopter qui soit aussi efficace que les ralentisseurs ? C'est au Maire et au Conseil Municipal d'en décider. Mais il n'est pas interdit au simple citoyen de réfléchir et de faire des suggestions :

Pourquoi ne pas reprendre l'étude qui a été commencée (puis abandonnée) pour l'installation de feux tricolores commandés par ordinateur afin de savoir si oui ou non et exactement, c'est possible à St-Bauzille, techniquement et financièrement ?

A moins que quelqu'un ait d'autres suggestions à faire, que le Publière serait heureux de proposer à la réflexion des St-Bauzillois comme l'a fait cet article.

Jean SUZANNE

Reprise des cours de dessin

L'association "Les Amis des Beaux-Arts"

a repris ses cours de dessin et peinture pour adultes pendant les périodes scolaires les :

mardi de 20h30 à 22h30

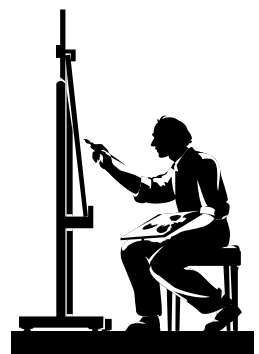
et jeudi de 17h30 à 19h30

à l'ancienne école publique, sur le chemin neuf (portail à l'angle du chemin du mas de banal)

renseignements sur place

ou Tél: 67.73.34.06

- 67.73.76.64



REUSSITE AUX EXAMENS 1994 ~ 1995

BAC

ABRIC Pauline
ALLEGRE Vanessa
CAIZERGUES Cynthia
GOMEZ Christelle
REY Cédric
GUILHEUX
ROUGER patrice

Félicitations

BAC Technique

CAMMAL David DUT Génie Civil

Enseignement supérieur

GAY Dominique Maîtrise de chimie
TRICOU Fabrice Maître de conférences

Félicitations à tous ces jeunes, ainsi qu'à tous ceux qui ne nous ont pas été cités avant la parution de ce numéro.

LP

SERVICE MEDICAL ET PHARMACEUTIQUE DE GARDE DIMANCHE ET JOURS FERIES 4ème TRIMESTRE 1995

DIMANCHE 01 OCTOBRE	DR DUPONT 67.73.87.95 PH BRUN 67.73.70.05
DIMANCHE 08 OCTOBRE	DR BOUSQUET 67.73.83.31 PH BANIOL 67.73.80.20
DIMANCHE 15 OCTOBRE	DR MONNEY 67.81.32.84 PH BOURREL 67.73.84.12
DIMANCHE 22 OCTOBRE	DR APORTE 67.73.85.52 PH PEQUIGNOT 67.73.84.15
DIMANCHE 29 OCTOBRE	DR TEHIO 67.73.81.32 PH SCHOENIG 67.81.35.60
MERCREDI 01 NOVEMBRE	DR TEHIO 67.73.81.32 PH BOURREL 67.73.84.12
DIMANCHE 05 NOVEMBRE	DR SEGALA 67.73.91.83 PH BRUN 67.73.70.05
SAMEDI 11 NOVEMBRE	DR DUPONT 67.73.87.95 PH PEQUIGNOT 67.73.84.15
DIMANCHE 12 NOVEMBRE	DR DUPONT 67.73.87.95 PH BANIOL 67.73.80.20
DIMANCHE 19 NOVEMBRE	DR LAVESQUE 67.73.66.73 PH BOURREL 67.73.84.12
DIMANCHE 26 NOVEMBRE	DR MORAGUES 67.81.31.34 PH PEQUIGNOT 67.73.84.15
DIMANCHE 03 DECEMBRE	DR MONNEY 67.81.32.84 PH BRUN 67.73.70.05
DIMANCHÉ 10 DECEMBRE	DR DUPONT 67.73.87.95 PH SCHOENIG 67.81.35.60
DIMANCHE 17 DECEMBRE	DR TEHIO 67.73.81.32 PH BANIOL 67.73.80.20
DIMANCHE 24 DECEMBRE	DR SEGALA 67.73.91.83 PH BOURREL 67.73.84.12
LUNDI 25 DECEMBRE	DR SEGALA 67.73.91.83 PH SCHOENIG 67.81.35.60
DIMANCHE 31 DECEMBRE	DR LAVESQUE 67.73.66.73 PH PEQUIGNOT 67.73.84.15
LUNDI 01 JANVIER 1996	DR LAVESQUE 67.73.66.73 PH BRUN 67.73.70.05

Le Médecin de Garde le Dimanche assure le service du Samedi 12h au Lundi 9h

La Semaine qui suit, il assure les urgences **de nuits en cas d'absence** du médecin traitant.

La Pharmacie de Garde le Dimanche assure le service du Samedi 19h au Lundi 9h.

E T A T C I V I L

NAISSANCES

CIRIBINO Lisa

COMBET Corentin

MARIAGE

REY Benjamin et VIALA Florence

JANNE Franck et BANCILHON Corinne

RONGIER Olivier et GAY Patricia

BERTRAND Philippe et TRICOU Laurence

PUECH Thierry et BONNET Héléne

CIRIBINO Daniel et DUMONTIER Patricia

AFFRE Thierry et GARCIA Maria

DECES

DE RODEZ-BENAVENT jacques

RENAUD Etienne

GUENNEC Madeleine Vve BRICNET

POUR QUE VIVE LE PUBLIAIRE

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....



Je soutiens le Publiaire et je contribue à son action en versant la somme de:

- Que je vire au C.C.P. N° 25278 X MONTPELLIER
- Que je dépose dans la boîte au lettres du Publiaire à l'ancienne mairie
- ou que je remets à un membre du bureau du Publiaire

Date :

Signature :

Suite du CONTE (!)DES MILLE ET UNE NUITS : du Testament du SULTAN TARABEL

Vous vous souvenez que nous avons laissé les héritiers du Sultan TARABEL, sa Cour, son Peuple, en plein désarroi, car il était impossible de distribuer les 17 chameaux du Prince à ses trois fils, sans trahir ses dernières volontés et sans tuer un animal. En effet, dans son testament, le Sultan TARABEL demandait que son troupeau soit ainsi transmis : la moitié à son premier fils, un tiers au deuxième fils et un neuvième au plus jeune. Aucune de ces divisions ne tombant juste, fallait-il partager un animal, ou désobéir au Sultan ?

La querelle battait son plein lorsqu'enfin l'un des savants venus du monde entier, invités à débattre, un français, bien sûr, dise au Chambellan :

"Demandez au Calife de vous prêter un chameau".
Ce qui fut fait sur l'heure : la bête fut conduite au

savant qui expliqua alors :

"Nous avons maintenant 18 chameaux. Donnez à chacun ce qui est prévu par le Testament."

Ainsi fut fait :

Le Vizir Essavivh Zireth reçut la moitié du troupeau, soit 9 chameaux. Son frère, le Pacha M'Boulé en eut le tiers, soit 6 et le plus jeune, le Cheikh N'Péyeh reçut sa part, donc 2 chameaux.

Alors, le savant compta à haute voix : $9 + 6 + 2 = 17$ chameaux, et dit :

"Chambellan, vous pouvez reconduire le dix-huitième chameau au Calife, en le remerciant pour son obligeance.

Depuis, ce peuple oublié continue à vivre en paix, dans le bonheur et la sérénité.

Didier TRICOU

Sacré jardin !

St-Bauzille est bien pauvre en espaces verts. Bien sûr, il y a la nature tout autour ; mais à l'intérieur du village, rien ! Ou presque rien. Les berges ont une végétation encore bien jeune pour pouvoir en profiter; le petit jardin de la Mairie est un peu loin du centre et le Parc de Mr De Rodez est privé. Pourtant, il y a un joli petit jardin planté d'arbres et de haies au coeur même du village. Jardin mystérieux et



abandonné, à l'abri des regards, dont les lourdes portes de fer ont depuis bien longtemps été fermées au public. Le public n'a-t-il, d'ailleurs, eu jamais droit d'accès à ce jardin ? Ce jardin privé, fermé, interdit, est pourtant un bien communal. Mais voilà ; c'est le jardin du Presbytère : jardin secret, jardin sacré. Quel dommage ! S'il était ouvert il ravirait les papés et les mamés qui iraient y faire causette loin du bruit et de l'agitation, il ferait la joie des petits enfants que les jeunes mamans emmèneraient jouer à l'écart des voitures. Ce petit morceau de verdure qui appartient à la Mairie est loué pour une somme dérisoire (600 F par an avec le Presbytère !) à l'Evêché.

Alors rêvons un peu, croyons au miracle ou plus simplement à la charité chrétienne et même au simple bon sens. St-Bauzille n'a

plus de curé résident. Le ministre du culte ne serait donc pas dépossédé d'un lieu dont il voudrait garder la jouissance exclusive. Il serait donc tout à fait envisageable que ce jardin, qui ne sert plus à personne, soit ouvert aux St-Bauzillois.

Que la Mairie en fasse la demande à l'Evêché, elle nous montrerait qu'elle est entreprenante.

Que l'Evêché donne une réponse positive, il nous montrerait qu'il sait mettre en application les préceptes de partage.

Bref que ce jardin soit à la disposition des villageois. Outre le petit coup de pouce à l'amélioration du cadre de vie, on aurait en plus le sentiment que les querelles laïco-religieuses sont bel et bien enterrées !

*Patrick DOL
Sept 95.*



(Association loi de 1901)
Rue de la Roubiade
34190 St BAUZILLE DE
PUTOIS

LO PUBLIAIRE
SANT BAUZELLENC

Gérants co-responsables
Jean SUZANNE - Patrick
DOL

**Prochaine parution N° 40
Janvier 1996**